

## **Motion 2985**

### **pour la mise en place d'un plan d'action contre l'usage détourné du protoxyde d'azote**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que la santé et le bien-être des citoyens sont d'une importance primordiale pour notre parlement ;
- que des préoccupations ont été soulevées par les travailleuses et les travailleurs sociaux, le corps médical ainsi que les médias quant à l'utilisation abusive et détournée de protoxyde d'azote par des consommateurs, en particulier chez les jeunes adultes et des mineurs,

invite le Conseil d'Etat

- à étudier ce phénomène dans les plus brefs délais en interrogeant les professionnelles et professionnels sur le terrain, notamment les travailleuses et travailleurs sociaux qui sont au plus près des problématiques de la jeunesse, les professionnelles et professionnels du domaine de l'addiction, la police ainsi que le corps médical ;
- à proposer une régulation quant à l'accessibilité de ces produits pour les jeunes mineurs de notre canton ;
- à effectuer une campagne de sensibilisation dans les écoles et aux abords des lieux concernés sur les conséquences de la consommation de ce produit, en coordination avec les professionnelles et professionnels du domaine de l'addiction ;
- à effectuer des contrôles dans les boîtes de nuit vendant ce type de produit à des fins récréatives (alors même que la mise à disposition et la vente de ce produit à des fins récréatives sont interdites).